

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n°24-2021

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	08/04/2021
Présents	21
Absents	2
Procuration	1
Votants	22

Par suite d'une convocation en date du sept avril deux mille vingt et un, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la salle Paul Dardier, à MIREPOIX (ARIEGE) le **douze avril deux mille vingt et un à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent, FOURCAUD Éric.

Procuration : PEISER Jean Luc à CAUX Xavier.

Absents : BOURDONCLE Stéphane, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Catherine MARROT est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Le comptable expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après. Il s'agit d'une redevance d'occupation du domaine public. En conséquence, le comptable demande l'admission en non-valeur du titre figurant sur la liste ci-jointe.

Compte	Montants présentés
6541	172,80 €
6542	0,00 €
Total	172,80 €



LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** l'admission en non-valeur des titres, présentés dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 172,80 €,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget,
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20210412-2402021-DE